Déclaration Liminaire au CSAL du 12/05/2025,
réuni en deuxième convocation le 21/05/2025

Madame la présidente,

Le gouvernement Bayrou, dans la continuité des politiques menées depuis une dizaine d'années, n'a de cesse de cibler la dépense publique comme responsable de la dette.
Amélie de Montchalin, ministre des Comptes publics, évoque « la maladie endémique du déficit », tandis que le Premier Ministre dénonce les « pathologies budgétaires » françaises. Nous serions « addicts » à la dépense publique, et pour nous soigner, le remède est toujours le même : la cure d'austérité !

Pourtant, à y regarder de plus près, les baisses d'impôts et autres diminutions de recettes publiques ont joué un rôle majeur dans l'augmentation de la dette publique.

Le gouvernement envisage au moins 40 milliards d'euros de coupes budgétaires en 2026, après avoir raboté le budget 2025 de 50 milliards, avec les conséquences que l'on connaît sur les fonctionnaires et les emplois à la DGFiP !

Mais ce n'est pas tout : François Bayrou reprend également une autre rengaine afin d'expliquer une situation qu'il juge « intenable » : « Nous ne produisons pas assez et nous ne travaillons pas assez ». Devons-nous accepter la sentence ?

Oui, la dette publique française augmente. Oui, elle est très élevée, atteignant désormais 3300 milliards d'euros, soit 113% du PIB. Ces chiffres sont préoccupants, bien qu'il faille les mettre en perspective avec d'autres données plus rassurantes (le poids de la charge d'intérêts par exemple).

Alors à qui la faute ? Il y a eu le ralentissement économique nous dit-on, le « quoi qu'il en coûte » consécutif à la pandémie Covid-19, et puis…le niveau trop élevé de la dépense publique, nous rabâche-t-on.

Or le gouvernement occulte une réalité : les cadeaux fiscaux et baisses de recettes comptent pour près de 35% de la hausse de la dette sur la période 2018-2023.

Des recettes amputées : le coût est faramineux !!

- CICE, en cumulé sur la période 2014-2023 : 107,75 milliards !
- Transformation du CICE en allégement de cotisations sociales, en cumulé sur la période 2019-2023 : 104,71 milliards !
- Suppression progressive de la TH sur les résidences principales, en cumulé sur la période 2018-2023 : 64,22 milliards !
- Baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, en cumulé sur la période 2018-2023 : 43,94 milliards !
- Remplacement de l'ISF par l'IFI, en cumulé sur la période 2018-2023 : 24,16 milliards !

ON ARRÊTE, la liste est trop longue !

Au total, si la législation fiscale et le niveau des recettes sociales avaient été figés depuis 2017, la dette publique se serait élevée en 2023 à 99% du PIB, au lieu de 109,9%.

Ces politiques fiscales injustes et inefficaces portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle !
Solidaires Finances Publiques demande l'arrêt des politiques d'austérité qui étranglent les services publics et détruisent la protection sociale !

Madame la présidente,

Alors que le déploiement des centres de contacts des professionnels, démarré en septembre 2021, arrive à son terme et qu'aucun bilan digne de ce nom n'a été fait, la direction générale a annoncé l'élargissement du périmètre des CCPros à compter d'avril 2025.

Concrètement, chaque CCPro couvrira de nouvelles directions. Pour certains centres, cela va du simple au sextuple ! Ainsi le CCPro d'Alençon qui gère déjà les appels téléphoniques, les e-contacts et un certain nombre d'autres missions pour les SIE de la DRFiP de Paris, aura en charge supplémentaire les SIE de la DDFiP de l'Orne, de l'Aisne, des Alpes de Haute-Provence, du Loir et cher, de la Meuse, et des Deux-Sèvres ; celui de Decazeville qui gère les SIE de la DRFiP des Bouches du Rhône, prendra en charge en plus les SIE des DDFiP de l'Aveyron, de l'Ardèche et du Gers…..tout cela à effectif constant bien sûr ! Non, non, vous ne rêvez pas !
Les CCPros vont voir leur charge de travail augmenter considérablement sans aucun moyen supplémentaire.

La raison ?
Les agents et agentes des CCPros travaillent trop bien ! Le document d'information envoyé par la DG aux organisations syndicales en vue du CSAR de mars l'explique très clairement : « Des

marges d'activité existent au sein des 10 CCPros. En effet, leur taux de décroché a atteint 92 % pour l'année 2024 alors que la Direction Interministérielle de la Transformation Publique fixe un taux de décroché cible de 85 % », mais la DG, dans sa grande clémence précise qu' « une attention sera portée aux conditions de travail dans les CCPros et un RETEX sera réalisé à l'issue de la phase 2025. »

Pour Solidaires Finances Publiques, et en lien avec les personnels des centres d'appel des professionnels, nous avons une toute autre appréciation de la situation. Si le service public rendu est de qualité, c'est avant tout parce que les agents et les agentes se démènent, malgré le manque de moyens pour continuer à exercer leurs missions le mieux possible.
En réalité, ça craque de partout dans les services : sur certains sites, les personnels ont encore besoin de formation pour être opérationnels, de nombreux contractuels côtoient des collègues sortis d'école dont on sait que le tuilage avec des agent·es plus expérimenté·es est indispensable si l'on veut acquérir la technicité nécessaire au métier, d'autant plus qu'un temps de documentation n'est pas toujours respecté. Par ailleurs, sur les premiers CCPros déployés, de nombreuses demandes de mutation sont en cours au regard du délai de séjour de deux ans qui arrive à son terme.
Côté conditions de travail, dans divers centres, les casques téléphoniques restent encore peu performants, malgré les alertes.

Alors il serait temps que la DG sorte des statistiques et daigne se rendre compte de la réalité dans la vie des services !
Par ailleurs, l'évocation du passage d'ici quelques semaines à la « plateforme unique virtuelle », qui recueillera tous les appels des SIE rattachés à un CCPro, provoque, à juste titre, de fortes inquiétudes.
Concrètement une entreprise du département 06 qui jusqu'à présent, quand elle appelait son SIE, tombait sur le CCPro de Perpignan, tombera, à partir de mai sur n'importe quel CCPro de France. Les sociétés des départements dont les SIE ne sont pas rattachés à un CCPro continueront à avoir leur SIE directement en ligne.

C'est une première étape avant le passage au « numéro unique », pendant laquelle une file d'attente commune existera pour l'ensemble des CCPros et les appels seront distribués vers les conseillers «prêts» peu importe le CCPro dans lequel ils se trouvent.

L'expérience des Centre de Contact des Particuliers où le numéro unique a déjà été mis en place démontre de nombreuses difficultés notamment l'éloignement total du tissu fiscal local et le délestage national lors des moments de forte affluence téléphonique. Car, oui dans le monde merveilleux de la DGFiP, il arrive que les centres de contacts créés pour être en renfort des services de gestion, et avec des transferts d'emplois de ces services, se voient eux-mêmes renforcés par les services de gestion qui n'ont plus les emplois … Quand on vous dit que nous manquons de moyens !

Concrètement, lorsque les services de gestion viendront en renfort des centres de contact, la direction générale opérera un délestage national et les services de gestion se retrouveront à gérer les usagers de tous les SIE rattachés à un CCPro …
Enfin, la « plateforme unique virtuelle » permet d'obtenir un taux de décroché global dit « meilleur » en masquant les services qui auraient des difficultés et des taux plus bas.
Pour Solidaires Finances publiques les difficultés des agent-es, le ralentissement du service public n'est jamais la faute des personnels mais celle de l'organisation du travail et des manques de moyens humains, matériels et budgétaires.

En uniformisant les réponses faites aux usagers avec l'utilisation d'un numéro unique, la DG ne donne pas les moyens aux services qui en ont besoin de fonctionner correctement et d'assurer aux personnels de bonnes conditions de travail. Elle nie les spécificités des territoires en matière de Bénéfices Agricoles, de Cotisation Foncière des Entreprises, de fiscalité frontalière, etc. pour lesquelles les agents de CCpro ne peuvent être omniscients.

Solidaires Finances publiques demande la tenue d'un groupe de travail sur le bilan des Centres de Contact depuis leur mise en place, et le respect de la note de cadrage dans les Centres de Contact des particuliers et professionnels. Nous revendiquons que les audiogrammes de prises de postes soient systématiquement faits et qu'un suivi régulier soit réellement mis en place, que soient harmonisées les commandes de matériels acoustiques performants et répondant aux normes pour l'ensemble des Centres de Contacts, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Enfin, Madame la présidente, nous constatons que l'Ardèche va faire une nouvelle fois l'objet d'un nombre de départs qui ne seront pas compensés par des arrivées au regard des mouvements de mutations B (catastrophique) et C notamment.

Voici la situation des effectifs :
* de catégorie B projetée au 01/03/2026 après mouvement 2025 aboutit à un solde réel de -26 (soit 14% du TAGERFIP).
* de catégorie C projetée au 31/12/2025 après mouvements de mutation et de 1ère affectation 2025 aboutit à un solde réel de -11 (soit 10% du TAGERFIP).